**Championnats du Monde Kolomna 2016**

**Formalités pour l’inscription**

Les inscriptions se feront auprès de l’Académie organisatrice

Adresse : RUSSIE, 140415 M.O. Kolomna, ul. Levshina, 18. Aleksandr Egorov.

#### Email: artfencing.rus@gmail.com

Date limite pour l’inscription : 30 mai 2016

Les inscriptions seront reçues par courrier ou par mail (préférable) auprès des organisateurs.

La langue utilisée sera soit le français soit l’anglais.

L’organisateur tiendra régulièrement le bureau de l’AAI de l’état des inscriptions (si possible une fois par semaine).

**Pays ayant une Académie membre de l’AAI:**

Seule cette Académie est habilitée à inscrire pour son pays des équipes à cette compétition.

L’inscription se fera par le bureau de cette Académie au moyen des documents en annexe.

**Pour les pays dont une Académie nationale est en demande d’agrégation :**

Les règles ci-dessus sont d’application à la condition que le dossier de demande d’agrégation aie été enregistré par le Secrétaire Général de l’AAI.

**Pour les pays n’ayant pas d’Académie membre de l’AAI:**

Il est possible à des teams de ces pays de demander à représenter leur pays à cette compétition.

Cette demande se fera par l’envoi auprès de l’organisateur des documents de participation comme repris en annexe.

La demande sera introduite par un enseignant d’escrime sportive et/ou artistique qui joindra une demande d’agrégation auprès de l’AAI. Cette demande contiendra ses références professionnelles afin de permettre au bureau de l’AAI de prendre sa décision.

Une copie de demande de participation et d’agrégation sera adressée au bureau de l’AAI (Maître Gérald WILLIOT , mail : williot.g@hotmail.com) qui en accusera réception.

Le bureau de l’AAI statuera de la recevabilité de la demande et en informera l’Organisateur et le team demandeur si possible dans les 8 jours ouvrables de la réception de cette demande.

**Correction à l’Art 13 des Règles générales pour l’organisation des Championnats du Monde d’Escrime Artistique**

La demande sera accompagnée si possible :

Si le pays possède une fédération d’escrime reconnue par la FIE d’une attestation les autorisant à représenter officiellement le pays

D’une attestation de couverture d’assurance internationale pour les participants

De tout autre document pouvant aider le bureau de l’AAI à statuer sur la fiabilité de la demande.

En cas d’acceptation, ces équipes s’engagent à verser à l’AAI à titre de droit d’inscription temporaire la somme de 30 EUR + 10 EUR par team , ce indépendamment d’un droit d’inscription fixé par l’organisateur.

Ce versement se fera :

Soit par virement en EUR sur le compte de l’ AAI

BIC : CMCIFR2A

IBAN : FR76 15629 02721 00043544401 16

Avec la mention «  championnat AAI »

Soit en liquide (EUR ou RUB) au trésorier de l’AAI (Maître G WILLIOT) lors de leur arrivée à KOLOMNA.

Cette cotisation temporaire restera due en cas de retrait du (des) teams après acceptation du dossier.

**Remarque** : tout frais de change et de transfert sont à charge des demandeurs.

**Règles particulières**

Tous cas litigieux seront tranchés en dernière instance et sans recours possibles par le bureau de l’AAI